



Numéro	de	permis	(réservé	à l'adminis	tration)	

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (lieu de préparation)						
1. Nom de l'entreprise/Individu	2. Numéro de téléphone de l'entreprise Ind. Numéro Poste					
3. Si vos activités de préparation alimentaire se déroulent dans un local, veuillez inscrire l'adresse du local. Cochez si vos activités de restauration se font à partir de votre cuisine domestique (cuisine à usage personnel) (a) Le numéro civique (b) Le nom de la rue, de l'avenue, du boulevard, etc. (c) La ville						
4. Si vos activités de préparation alimentaire se déroulent dans un véhicule, veuillez inscrire le numéro de la plaque d'immatriculation.	5. Date de début des activités					
SECTION 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR DE PERMIS (adresse de correspondance)						
 6. Cochez l'énoncé qui correspond à votre situation et fournissez le renseignement demandé. Si vous demandez un permis en tant que personne physique, inscrivez votre nom: Si vous demandez un permis en tant que personne morale (une société, une coopérative ou une entreprise individuelle), inscrivez le nom de votre entreprise : 						
7. Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) (obligatoire pour les personnes morales) 8. Numéro Ind.	de téléphone (si différent du point 2) Numéro Poste					
9. Adresse de correspondance (a) Le numéro civique (b) Le nom de la rue, de l'avenue, (c) La ville ou la case postale du boulevard, etc.	(d) Le code postal (e) La province (f) Le pays					
SECTION 3 - NATURE DES ACTIVITÉS ET TARIF						
10. Indiquez la nature de vos activités						
A. Choisissez la nature de votre permis selon l'activité principale que vous effectuez:						
Restauration	☐ Vente au détail					
B. Tarif du permis						
Catégories	Tarifs de base					
Événements spéciaux	39\$ pour la première journée + 9\$ par jour additionnel					
Les demandes incomplètes ne seront pas traitées et vous seront retournées.						

Suite - DEMANDE DE PERMIS ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX					
SECTION 4 - CALCUL DU COÛT DU PERMIS	SECTION 5 - EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES À RESPECTER				
Déterminez le montant que vous devrez payer pour obtenir votre permis en effectuant le calcul ci-dessous:	Cochez les exigences réglementaires que vous vous engagez à respecter en ce qui concerne l'aménagement sanitaire de votre établissement ou de votre véhicule				
Durée de l'événement Du au	Pour obtenir plus d'information sur les exigences réglementaires, référez-vous à la page 16 du guide <i>Demande de permis de restauration et de vente au détail.</i>				
Tarif de base pour la première journée Coût pour les jours additionnels consécutifs Pour savoir comment calculer le coût des jours additionnels consécutifs, référez-vous à la section « Événements spéciaux » du quide Demande de permis	Exigences relatives à l'aménagement sanitaire des lieux et des véhicules Disposer d'une installation réservée à la préparation d'aliments. Disposer d'un évier dans l'aire, le local ou le véhicule de préparation. Disposer d'eau potable courante froide et chaude (60 °C ou plus).				
de restauration et de vente au détail (page 12). Nombre de jours additionnels consécutifs: x 9 \$ =\$	 Disposer d'un distributeur à savon liquide ou en poudre et de serviettes jetables. Disposer d'un système de récupération ou d'évacuation des eaux usées. Disposer d'un système de ventilation adapté aux activités d'exploitation. Disposer d'un récipient pour les déchets. 				
TOTAL À PAYER Le montant inscrit sur votre formulaire doit être le même que celui sur votre chèque. Le permis n'est ni remboursable ni transférable.	Exigences relatives à la formation en hygiène et salubrité alimentaires Le demandeur d'un permis Événements spéciaux n'est pas tenu de suivre la formation obligatoire en hygiène et salubrité alimentaires. Vous pouvez donc vous rendre directement à la section 6.				
SECTION 6 - DÉCLARATION					
Je déclare que tous les renseignements inscrits sur ce formulaire sont vrais.					
Nom du demandeur	Signature Date				
Veuillez envoyer à l'adresse ci-dessous:	Réservé à l'administration				
 votre paiement sous forme de chèque, de mandat postal ou de mandat bancaire. Pour ce faire, libellez votre chèque ou votre mandat à l'ordre du : MINISTRE DES FINANCES. votre formulaire de demande de permis dûment rempli et signé. 					
Permis alimentaires Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation 200, chemin Sainte-Foy, 10° étage Québec (Québec) GIR 4X6					

Si vous avez besoin de plus d'information, visitez la page suivante : Permis de restauration et de vente au détail ou composez sans frais le 1 800 463-6210.